

CERTIFICAT MÉDICAL

D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES SENIORS POUR LES ESCRIMEURS DE PLUS DE 60 ANS

Ce certificat doit être rédigé par un médecin du sport.
Il sera remis au sportif qui transmettra au club la partie encadrée

*L'escrime est un sport explosif où la fréquence cardiaque peut atteindre ou dépasser largement la fréquence maximale théorique.
Le règlement médical de la Fédération Française d'Escrime stipule qu'une **consultation cardiologique est obligatoire pour tous les vétérans compétiteurs V3/V4 (60-70 ans / 70-80 ans).***

Par ailleurs, les lésions ostéo-articulaires les plus fréquemment rencontrées chez les escrimeurs vétérans sont les pathologies de l'épaule, de la main et de la hanche du côté armé, ainsi que du genou des deux côtés.

Les assauts vétérans se disputent en 10 touches (2 fois 3 minutes).

Certains escrimeurs de la catégorie V3/V4 désirent participer à des compétitions nationales sénior (20-40 ans) où ils peuvent être amenés à rencontrer lors d'assauts en 15 touches des escrimeurs âgés de 17 ans (jeunes surclassés) à 40 ans.

IDENTITÉ DU SPORTIF

Nom :	Prénom :		
Date de naissance :	Genre :		
Arme :	Côté armé :		
Poids :	Taille :	Tour de taille :	

ANTÉCÉDENTS

Antécédents familiaux :

Antécédents personnels

Chirurgicaux :

Médicaux :

Traitements :

Demande d'AUT en cas de médicaments inscrits sur les listes de l'AMA :

TABAGISME

Tabagisme : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, nombre de cigarettes quotidiennes :

EXAMEN CLINIQUE

Cardio-vasculaire :

Résultats de la consultation cardiologique :

Pneumologique :

Ostéo-articulaire :

Neurologique :

Remarques :

CERTIFICAT MEDICAL A REMETTRE AU CLUB

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

certifie avoir examiné M./Mme :

Né(e) le :

Habitant à :

**et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication à la pratique de l'escrime dans la catégorie Sénior (20-40 ans),
le présent certificat est valable 3 ans sauf avis contraire du médecin signataire:**

Fait le / /

à

Signature et cachet du médecin